

## **L'ECONOMIE DUTCH DISEASE**

## **ALGERIENNE SE RECONNAIT-ELLE DANS LE**

Dans la première section du présent chapitre, nous avons consacré de larges développements à l'exposé de la théorie du dutch disease. De par son statut dans le débat théorique, cette théorie est aux économies rentières ce qu'est la théorie de l'équilibre général aux économies de marché constituées : elle constitue la référence théorique dominante. Mais, à l'instar de la théorie néo-classique de l'équilibre général, sa fragile texture ne doit sa survie qu'à la rareté de ses applications pratiques.

En effet, confrontée à « l'impureté » des situations concrètes, cette théorie s'avère d'un secours bien limité. C'est ce que nous nous proposons, à présent, de montrer en étudiant le cas de l'économie algérienne.

L'économie algérienne se reconnaît-elle dans « le syndrome hollandais » ? A cette question, que nombre d'auteurs se sont posés<sup>21</sup>, de manière récurrente pour certains, la réponse n'est cependant pas simple. La raison, comme nous le verrons, en est que, « morphologiquement », l'économie algérienne présente tous les symptômes du syndrome, mais pas ses mécanismes.

Ainsi, pour Y. Benabdellah (2006), l'économie algérienne présente, ces dernières années, une configuration sectorielle de plus en plus conforme à celle qui est décrite par la théorie du dutch disease.

---

<sup>21</sup> Voir Amarouche (2006), Benabdellah (2006), Djoufelkit-Cottenet (2003, 2008), Sid Ahmed (1987).

### Chapitre 3 : L'économie algérienne est-elle victime du « syndrome hollandais » ?

En effet, cette configuration, dont on a déjà présenté les traits caractéristiques dans le section précédente, est marquée par :

- Une croissance vigoureuse du secteur minier (hydrocarbures) ; celui-ci ayant mobilisé des investissements de l'ordre de 21 milliards de \$ entre 2000 et 2005, de 32 milliards de \$ entre 2005 et 2009 ;
- Une croissance appréciable dans le secteur des biens « non échangeables », notamment dans le BTP et les services marchands ;
- Un déclin du secteur industriel (secteur des biens échangeables), notamment public.

Selon l'auteur, la libéralisation des prix, l'ouverture du commerce extérieur et la convertibilité courante du dinar ont contribué conjointement à faire émerger une configuration qui tend, sans toutefois les atteindre, vers les hypothèses du modèle du dutch disease.

D'où la question, légitime, de savoir si l'émergence d'une telle configuration est le signe que le syndrome a opéré. Autrement dit, il s'agit, en l'occurrence, de savoir si le boom pétrolier survenu depuis 1999 n'a pas induit d'effet de dutch disease dans le cas de l'Algérie. A ce stade de l'analyse, il nous semble opportun de faire passer la réponse à la question par l'examen de l'évolution du taux de change effectif réel (TCER), seul canal d'action du dutch disease<sup>22</sup>.

#### **§2.1. Le dutch disease et l'appréciation du taux de change effectif réel.**

Les effets directs font référence à des canaux de transmission, entre ressources abondantes et croissance à long terme, de nature purement économique. Dans ce cadre, les politiques économiques et les comportements des agents économiques jouent un rôle décisif quant à l'impact d'un boom en ressources sur la croissance à long terme. En revanche, le contexte institutionnel n'a pas d'importance, le raisonnement néoclassique impliquant un planificateur bienveillant et un marché fonctionnant parfaitement. Le principal effet direct de l'abondance en ressources sur la croissance à long terme selon ces critères est le syndrome hollandais en présence d'effets externes (si les effets externes sont absents, le syndrome hollandais n'a d'incidence que sur l'allocation des ressources et la structure productive, mais non sur la croissance). Ces effets externes, d'après la théorie de la croissance endogène, se trouvent principalement dans le secteur manufacturier. Dans la théorie du syndrome hollandais (dutch disease), des ressources abondantes affectent donc négativement la croissance économique en induisant un recul du secteur manufacturier. Le canal de transmission est l'appréciation du taux de change effectif réel (TCER), laquelle induit

---

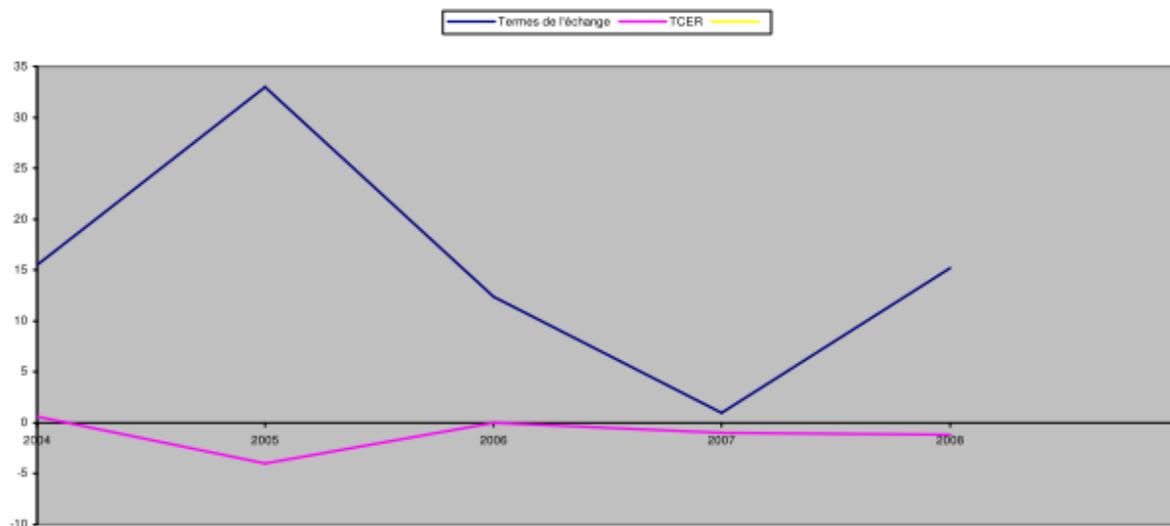
<sup>22</sup> Il n'est pas inutile de rappeler ici, et de souligner par la même occasion, que dans la théorie du dutch disease, le recul du secteur manufacturier s'opère par le biais exclusif d'un canal seul de transmission, à savoir l'appréciation du taux de change effectif réel, laquelle induit une modification des prix relatifs en faveur des secteurs non échangeables (Services) au détriment des secteurs échangeables non concernés par le boom (industrie manufacturière et agriculture).

### Chapitre 3 : L'économie algérienne est-elle victime du « syndrome hollandais » ?

une modification des incitations économiques (prix relatifs) en faveur des secteurs non échangeables (services) au détriment des secteurs échangeables non concernés par le boom (l'industrie manufacturière et l'agriculture).

Le boom pétrolier n'a pas induit d'effet de syndrome hollandais dans le cas de l'Algérie, car comme le montre la figure N°3.6, le taux de change effectif réel algérien suit une tendance à la baisse alors même que les termes de l'échange n'ont cessé d'augmenter. Le TCER s'est ainsi déprécié entre 2004 et 2008. Cette situation s'explique par le fait que les autorités algériennes ont décidé jusqu'à présent de ne pas tenir compte de l'évolution favorable de leur taux de change réel d'équilibre dans leur politique de change. Cette politique de change se traduit par ailleurs par une accumulation record des réserves internationales s'établissant à 135 milliards de dollars en 2008 (37 % du PIB). Dans un contexte de renforcement de la concurrence internationale lié à la baisse progressive des droits de douanes, cette politique permet d'éviter de mettre en difficulté le secteur productif local. Cependant, ce secteur productif hors hydrocarbures ne pèse pas beaucoup dans l'économie algérienne. Il est surtout très peu tourné vers l'extérieur. Cette situation s'explique en grande partie par la présence de la rente pétrolière.

**Figure N°3.6 Evolution comparée du taux de change effectif réel et des termes de l'échange en Algérie, 2004-2008**



**Source: FMI, note d'information au public (NIP) n° 09/25 (F) du 27 février 2009.**

Nous terminons par rappeler l'idée, essentielle à notre sens, que le dutch disease n'est pas une fatalité. L'expérience montre aujourd'hui que les avantages comparatifs liés aux ressources naturelles ne bloquent pas la construction d'autres avantages comparatifs (Benabdellah, 2006). Beaucoup parmi les pays agro-industriels ont su, à partir de ressources de l'agriculture, installer une industrie manufacturière compétitive, d'autres pays ont su, à partir de ressources minières, enclencher un mouvement de diversification de leurs exportations (Iran, Indonésie). Que les expériences se traduisent par un échec cuisant dans la majeure partie des cas ou par un succès, moins fréquent il est vrai, dans d'autres cas, les études empiriques (Eifert B., A.

### Chapitre 3 : L'économie algérienne est-elle victime du « syndrome hollandais » ?

Gelb et N.B. Tallroth, 2003) tendent de plus en plus aujourd'hui à souligner le rôle majeur que jouent les médiations institutionnelles pour expliquer la diversité des trajectoires nationales dans la mobilisation des ressources minières à des fins de développement économique. Ces études montrent que la rente externe n'est ni une malédiction, ni une bénédiction pour le pays qui en bénéficie. Tout dépend en fait de la nature et du contenu des arrangements institutionnels qui encadrent sa mobilisation.

D'une manière générale, il est aujourd'hui admis qu'un processus de régulation a la vocation de contrer le phénomène du syndrome hollandais (Sid Ahmed, 1991). Un tel processus, conditionné par l'existence d'une volonté politique d'œuvrer pour l'instauration d'une économie productive compétitive, doit conduire l'Etat à engager un ensemble de dépenses génératrices d'externalités positives pour l'ensemble de l'économie. Il s'agit des dépenses d'éducation, de formation, de santé, de recherche et développement, ainsi que des dépenses d'infrastructures dans les industries dites de réseaux (électricité, eau, télécommunications, transports) génératrices d'effets positifs pour l'économie dans son ensemble. De telles dépenses sont de nature à augmenter la compétitivité de l'économie nationale, contrebalançant ainsi un des effets négatifs du dutch disease, à savoir la baisse de la compétitivité de l'industrie manufacturière locale.

Dans le contexte qui est celui de l'économie algérienne où les sources de la croissance ne sont pas encore présentes dans le secteur manufacturier<sup>23</sup>, l'impact négatif de la rente pétrolière sur la croissance à long terme réside justement dans le fait qu'elle empêche que ces sources de croissance n'apparaissent, notamment dans le secteur industriel. Le rôle de l'Etat, dans ces conditions, est de veiller à ce que l'allocation des ressources profite davantage aux secteurs productifs, et plus particulièrement le secteur manufacturier.

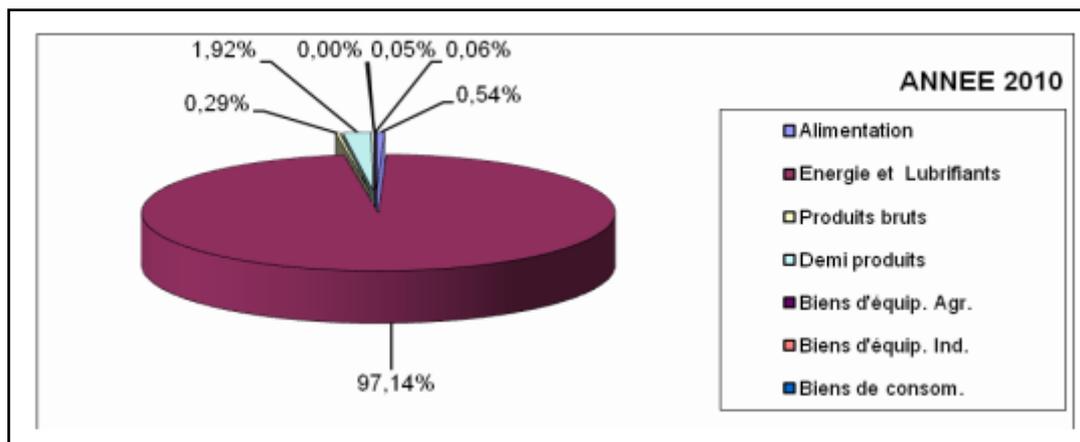
#### **§2.2 La dépendance vis-à-vis les hydrocarbures**

Le vrai problème qui menace l'économie algérienne c'est sans doute celui de la dépendance vis-à-vis les hydrocarbures (problème structurel). L'économie reste toujours dépendante d'une manière forte aux exportations d'hydrocarbures et elle est donc sensible aux pressions exercées sur les cours du pétrole et sur la production pétrolière. Néanmoins, les perspectives de croissance à court terme sont prometteuses. Les secteurs autres que celui des hydrocarbures ont connu une forte croissance ainsi qu'une forte demande intérieure engendrée par les efforts engagés pour développer les secteurs de construction, d'électricité et d'eau continuent d'attirer des fonds étrangers. En conclusion, l'économie algérienne ne peut tenir sans le secteur des hydrocarbures. Les prévisions, les plans, le financement de budget, les décisions, les projets, les importations des équipements et même de l'alimentation et des médicaments, sont déterminés par les ressources des hydrocarbures

---

<sup>23</sup> L'absence des sources de la croissance dans le secteur manufacturier signifie essentiellement que ce dernier ne parvient pas encore à se doter d'une dynamique propre qui soit autonome du secteur des hydrocarbures et de la sphère budgétaire.

**Figure 3.7: Les exportations algériennes 2010.**



**Source : CNIS 2011.**

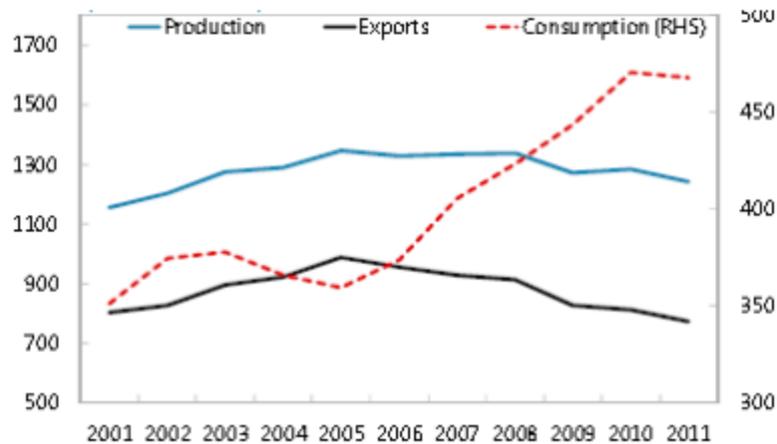
Avec près de 50% du PIB et une contribution en valeur ajoutée avoisinant les 77 milliards de \$ en 2008, le secteur des hydrocarbures est sans doute la colonne vertébrale de l'économie algérienne. La situation financière confortable que connaît l'Algérie découle essentiellement de ce secteur. Elle est exclusivement liée à deux facteurs: La flambée du prix du baril de pétrole et l'augmentation des volumes de ses exportations depuis 2002. Les hydrocarbures constituent la majorité des exportations des biens et de marchandises (Figure 3.7). Elles restent par ailleurs la principale source des revenus en devises. 77,246 milliards de \$ des 79,139 milliards de \$ des exportations de marchandises provient des hydrocarbures, soit, plus de 97,14% de la valeur des exportations en 2010.1

En 2008 les exportations d'hydrocarbures ont connu une hausse de plus de 30,5% en valeur par rapport à 2007, grâce à l'augmentation du prix du baril de pétrole qui a connu une hausse de plus de 33% par rapport à son prix en 2007, où il se situait à 74,4 \$ le baril pour atteindre les 99,1 \$ en moyenne, et cela, malgré la baisse de la production du secteur qui a enregistré un recul de 3,3% en un an. En effet, le secteur des hydrocarbures en 2008 a enregistré pour la 3ème année de suite, une baisse en volume de sa production a : - 2,3% en 2008, - 0,9% en 2007 et - 2,5% en 2006.

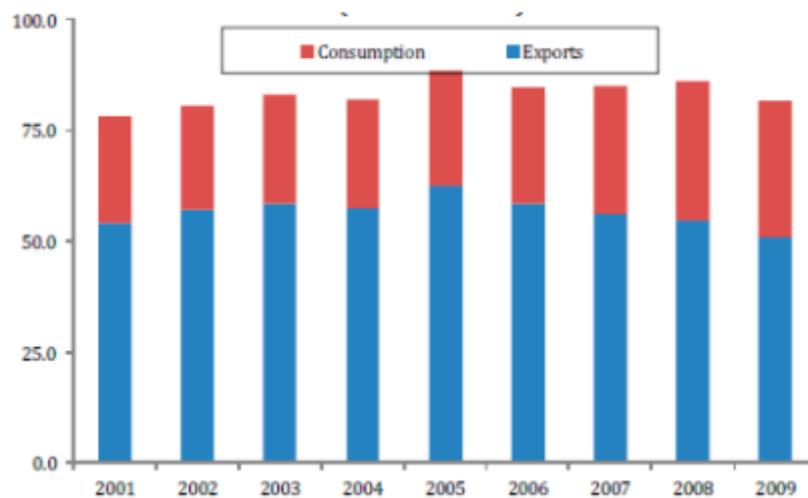
Ce recul est du principalement à la chute de la production du pétrole brut de - 4%. Ceci a conduit à une contraction de volume des exportations qui a connu une diminution de 3,3% entre 2007 et 2008 (la figure 3.8). La production d'hydrocarbures pour l'année 2007 s'est élevée à 233,3 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP). Le bilan par produits fait découler les productions de 63,8 millions de tonnes de pétrole brut, 152,8 milliards m<sup>3</sup> de gaz naturel, 13,7 millions de tonnes de condensat, 8,6 millions de tonnes de GPL et 40 millions de m<sup>3</sup> de GNL2

. Les productions et les exportations du gaz naturel, quant à elles, n'ont presque pas bougé comme nous le remarquerons à travers la figure 3.9 :

**Figure 3.8: Evolution des productions, des consommations et des exportations des produits pétroliers**



**Figure 3.9 : Evolution des productions, des consommations et des exportations du gaz Naturel**



Source: IMF Country Report No. 11/41, 2011. P. 7.

### §2.3 Le recul de l'industrialisation

On a jugé utile d'introduire ce bref aperçu sur la situation du secteur industriel, sachant que les plans de relance visait à diversifier l'économie afin de l'affranchir de sa dépendance à l'égard des hydrocarbures, sinon réduire leur poids dans nos exportations, dans notre PIB et dans nos ressources budgétaires.

Mais, ces efforts déployés et ces moyens mobilisés n'ont pas permis à l'industrie nationale de se redresser et lever les nombreuses contraintes qui pèsent sur ce secteur important voire stratégique. Les assainissements financiers qui ont coûté des milliards de dinars au trésor

### Chapitre 3 : L'économie algérienne est-elle victime du « syndrome hollandais » ?

public n'ont pas pu venir à bout d'un secteur en constante régression. Pour Mebtoul, il n'y a pas de proportionnalité entre la dépense publique et les impacts économiques, l'Algérie dépense deux fois plus pour deux fois moins de résultats par rapport aux similaires internationaux.

La contribution de l'industrie manufacturière dans le PIB qui était de 7,2% en 2004 a régressé en 2006 où elle atteint 5,7%. en revanche, elle représentait 18, 7% pour la Tunisie, 17% pour le Maroc, 19,2% pour l'Egypte, et enfin 13,8% pour la Turquie.

Les pouvoirs publics, à travers le plan quinquennal ambitionnent de porter la part de l'industrie dans la valeur ajoutée nationale de 5% à 10% à l'horizon 2014. La production industrielle du secteur public industriel hors hydrocarbures, a connu une légère hausse en volume de 2,4% et ce, après une baisse de 2,7% en 2010. Cette petite amélioration est le résultat de la reprise du secteur de l'énergie et l'agroalimentaire.

Par contre la production de tous les autres secteurs continue de baisser.

Une analyse sur la période (2008-2011) révèle d'une manière assez claire, le caractère irrégulier de la croissance de la production industrielle du secteur public national.

- Les industries textiles (-13,1%);
- Les industries du bois, liège et papier (-11,8%);
- Les mines et carrières (-9,5%);
- Les industries du cuir et chaussures (-9,4%)
- Les industries chimiques (-5,5%);
- Les industries sidérurgiques (I.S.M.M.E.E) (-3,4%);
- Les matériaux de construction (-3,2%)

En matière d'exportations industriels, l'Algérie continue à occuper une place peu envieuse en comparaison avec les pays émergents ou encore avec nos voisins.

L'économie algérienne continue de souffrir de son manque de diversification, les hydrocarbures continuent de représenter plus de 98% de nos exportations. En revanche chez certains pays exportateurs, la part des recettes pétrolières dans les exportations tend à diminuer. Ces économies sont en train de se diversifier. En 2010, la part des exportations des hydrocarbures dans les recettes d'exportations totales était 82,4% en Iran, 84,2% en Arabie Saoudite, 82,4% à Oman, 35 % aux l'Emirats Arabes Unis, 34,5 % en Egypte, 39,4% en Indonésie, et 16,7% au Mexique.

## §2.4 La fiscalité pétrolière

Pour l'Algérie, l'examen de l'évolution des données relatives à la fiscalité pétrolière au cours des trois dernières décennies nous amènent à déduire :

Des écarts importants entre les prévisions relatives à la fiscalité pétrolière et les réalisations. En observant qu'en 1974, la loi des finances prévoyait 6,5 milliards de dinars et les réalisations ont atteint 13,4 milliards de dinars (hausse des prix de pétrole) en 1983, sur 57,5 milliards de dinars attendus 37,7 milliards de dinars ont pu être collectés.

En 2000 et 2001, un prix de référence de 22 dollars le baril a été convenu mais notons tout de même que les recettes effectives ont dépassé 1240 milliards en 2000 et près de 1100 milliards de dinars en 2001.

L'utilisation des taux de change comme instrument de régulation favorise les corrections des montants mobiliers. Ainsi, la fiscalité pétrolière passe de 85 milliards de dinars en 1990 à 168 milliards de dinars en 1991 sous l'effet de la dépréciation substantielle du dinar, alors qu'elle passait de 189 milliards de dinars en 1993 pour atteindre le montant de 359 milliards de dinars en 1995 et se situer autour de 520 milliards de dinars en 1996 « Pen accounting at work » selon l'expression de M. FRIEDMAN.

La part croissante de la fiscalité pétrolière dans les dépenses budgétaires puisqu'elles ont représenté 108% en 1974, 103% en 2000 après avoir atteint 83% en 1980. Ces pourcentages impressionnant marquent bien le renforcement du rôle des hydrocarbures puisque ce ratio n'était que 13 à 15% en 1965.

Il semble utile de remarquer que le budget d'équipement était de 5,6 milliards de dinars pour un PIB de 23 milliards de dinars (près de 25%) en 1970 et de 43 milliards de dinars en 1982 pour un PIB de 208 milliards de dinars (17%), alors qu'il ne dépassait guère 280 milliards de dinars pour un PIB de 3200 milliards de dinars en 1999.

Les statistiques relatives à 2000 et 2001 semblent marquer un retournement de tendance qui devrait être confirmé par les réalisations. Les recettes budgétaires de l'année 2003 sont estimées à 1966,6 milliards de dinars, soit une augmentation de 22,7 % par rapport à l'année 2002. Cette performance s'explique par une forte augmentation (33,9 %) des recettes hydrocarbures, alors qu'il est enregistré une stabilisation des recettes au titre de la fiscalité ordinaire.

Les prix du pétrole, qui ont un impact important sur les recettes budgétaires, ont enregistré une forte augmentation au premier semestre de l'année 2003 (28,9 dollars/baril) pour se stabiliser au second de la même année à ce niveau de performance. Pour l'année 2003, le prix moyen (28,9 dollars/baril) atteint est bien au-dessus de la moyenne (25,2 dollars/baril) enregistrée en 2002.

Les recettes au titre de la fiscalité pétrolière ont excédé, dès fin septembre 2003, les prévisions de la loi des finances en la matière. Cela a donc alimenté le fonds de régulation des recettes, déjà pourvu de 26,5 milliards de dinars en 2002, 115,8 milliards de dinars en 2001 et de 453,2

### Chapitre 3 : L'économie algérienne est-elle victime du « syndrome hollandais » ?

milliards de dinars en 2000, visant à limiter l'impact négatif sur les finances publiques de "chocs" externes.

En effet, la structure des recettes budgétaires montre bien la vulnérabilité des finances publiques à d'éventuels "chocs" externes. Pour l'année 2003 et sur la base d'encaissements, cette structure est comme suit :

- 68,7 % au titre de la fiscalité pétrolière ;
- 26,4 % au titre de la fiscalité ordinaire ;
- 4,9 % au titre des recettes non fiscales.

Il faut en effet, retenir que les problèmes d'exécution des programmes d'investissement diffèrent de ceux du budget de fonctionnement dominés par les rémunérations et le service de la dette (intérêts).

Ces observations confirment la réduction de la marge de manœuvre des décideurs dans la mesure où les leviers classiques comme le taux de change et la baisse des investissements ont été largement utilisés sans pour autant être confortés par les relais de réformes structurelles essentielles.

#### **§2.5 Blocage de la transformation de l'épargne en investissement.**

Commençons d'abord par dresser, en quelques chiffres, un état des lieux.

L'épargne nationale est essentiellement le fait du secteur des hydrocarbures. La hausse du prix du pétrole a, cela va de soi, entraîné une augmentation de l'épargne nationale ; celle-ci est constituée de l'épargne budgétaire, directement liée à la fiscalité pétrolière, et de celle de la compagnie nationale des hydrocarbures, Sonatrach, bien entendu.

Depuis 2000, le taux d'épargne nationale en proportion du PIB n'a cessé de croître. Depuis cette date, ce taux est en effet supérieur à 40 %. Comparé au taux de l'investissement, qui oscille autour de 30 % sur la même période, on mesure aisément les capacités de financement inemployées du pays<sup>24</sup>.

---

<sup>24</sup> Rapporté au taux d'investissement brut, le taux d'épargne nationale représente, en 2007, plus de 160 % ! C'est dire combien l'épargne excède l'investissement.

**Tableau n° 3.1 : Evolution du taux d'épargne et du taux d'investissement**

**(En % du PIB).**

	2000	2001	2003	2004	2005	2006	2007
Epargne nationale dont	44.1	40.2	43.2	46.2	51.8	54.9	57.2
Etat	-	-	-	-	22.6	25.6	20.0
Non publique	-	-	-	-	29.2	29.2	37.2
Investissement dont	29.7	30.2	30.3	33.2	31.2	29.7	34.6
Non public	-	-	-	-	20.4	17.6	19.1
Solde épargne-investissement	14.4	10.0	12.9	13.0	20.6	25.2	22.6

**Source : ONS.**

L'excédent d'épargne sur l'investissement revêt plusieurs formes : thésaurisation, épargne oisive, des dépôts auprès des banques et le Fonds de régulation des recettes.

Cette aisance financière observée au plan macroéconomique n'a cependant pas eu pour effet un allègement de la contrainte de financement au plan microéconomique. Ainsi, au niveau des entreprises, le recours au financement externe (financement bancaire et autre) n'intervient qu'à hauteur de 25 % dans l'exploitation et 30 % dans l'investissement (Benabdellah, 2008).

Par ailleurs, malgré le contexte d'excès d'épargne sur l'investissement qui caractérise le cadre macroéconomique, le ratio « crédit à l'économie / PIB » reste faible puisqu'il ne dépasse pas 25 % en moyenne, tandis que le ratio « crédit au secteur privé / PIB » ne dépasse pas 12 % en moyenne<sup>25</sup>.

Manifestement, ces quelques chiffres montrent qu'il y a difficulté à absorber productivement l'épargne. Il en résulte une situation paradoxale dans laquelle des ressources financières considérables mais oisives coexistent avec un sous-investissement dans les entreprises. Plusieurs explications sont avancées, parmi lesquelles l'inefficacité de l'intermédiation bancaire et financière.

<sup>25</sup> A titre de comparaison, le ratio « crédit à l'économie / PIB » atteint 80 % au Maroc et 65 % en Tunisie. Quant au ratio « crédit au secteur privé / PIB », il est en moyenne de 140 % en Chine, 100 % en Corée et 40 % dans les pays émergents de l'Europe (Benabdellah, 2008).

### Chapitre 3 : L'économie algérienne est-elle victime du « syndrome hollandais » ?

Pour d'aucuns, en effet, le système bancaire et financier est inefficace, ce qui explique pourquoi la santé macroéconomique du pays n'arrive pas encore à produire des effets concrets sur l'économie réelle. Ainsi, pour A. Benachenhou (2009), l'excédent d'épargne sur l'investissement pose la question de savoir si l'intermédiation financière ne souffre pas fondamentalement du fait que les liquidités disponibles sont concentrées chez des acteurs ou dans les banques (Trésor, Banque Extérieure d'Algérie, CNEP) qui n'en ont pas l'usage immédiat. Pour l'auteur, seul un redéploiement substantiel de ces ressources financières est à même de faciliter l'intermédiation et mettre fin ainsi à la situation décrite précédemment. Même s'il ne précise pas comment un tel redéploiement pourrait s'opérer, il semble qu'il faille lier la question de la faiblesse de l'intermédiation au statut juridique des banques publiques pour l'essentiel, les banques sont devenues, après l'Etat, le lieu où la rente est immédiatement disponible. La gestion de cette dernière par les banques semble n'obéir à aucune logique ou politique, industrielle ou autre. L'absence d'une politique active de l'Etat en matière d'investissement productif, politique qui se justifierait par le caractère public de la majorité des institutions bancaires, fait que ces dernières apparaissent, dans leur gestion des ressources financières disponibles, comme livrées à elles-mêmes.

Dans ces conditions, la faible mobilisation, à des fins d'investissement, des ressources disponibles au niveau des banques publiques est un phénomène qui s'apparente à la faible mobilisation des capacités de production, observée dans le secteur public industriel. N'étant pas configurées pour prendre des risques, les banques se contentent de s'orienter vers des marchés lucratifs et moins risqués.

Par ailleurs, on ne peut faire l'impasse sur l'importance des interférences, de tous ordres, souvent politiques, dans la gestion de l'accès à ces ressources. La proximité du pouvoir politique ou des réseaux clientélistes demeure un critère clef dans l'accès au crédit. La banque publique est, à l'instar de l'entreprise publique, traversée par les mêmes logiques politiques qui en font un instrument, une ressource de pouvoir politique. Ainsi, le secteur bancaire continue de subir de lourds handicaps, sous forme de financement contraint, sur injonction formelle du gouvernement ou sur injonction informelle émanant de certains centres de pouvoir, d'entreprises publiques structurellement déficitaires et celui d'entreprises privées ne remboursant que partiellement leur emprunts<sup>26</sup>. Quant au secteur privé ne bénéficiant pas de la protection de réseaux clientélistes, son développement est lourdement handicapé par la difficulté d'accéder au financement bancaire en raison, entre autres, des défaillances managériales des banques publiques.

Si la crise du mode de régulation s'exprime par le blocage de la transformation de l'épargne en investissement, il serait cependant naïf de réduire les causes de ce blocage à la seule inefficacité de l'intermédiation financière. En fait, le problème est beaucoup plus complexe. La théorie du « dutch disease », qui ne traite de la question de l'usage de la rente que dans le cadre (restrictif) d'une configuration institutionnelle d'ensemble particulière<sup>27</sup>,

---

<sup>26</sup> On estime le taux de remboursement des emprunts par le secteur privé à 30 %.

<sup>27</sup> C'est dans ce sens que nous disons que la théorie du « dutch disease » est aux économies rentières ce que la Théorie de l'Equilibre Général est aux économies de marché constituées. Sur un plan strictement

permet cependant de poser la problématique de la gestion de la rente pétrolière en termes de capacité d'absorption qui, en l'occurrence, semble manifestement limitée.

Comparativement à la situation qui a prévalu lors de la phase « volontariste » de l'expérience de développement où, en raison de l'insuffisance de l'épargne nationale, l'Etat a eu recours au financement monétaire et à l'endettement externe pour réaliser les vastes programmes d'investissements productifs, la situation actuelle est aux antipodes. Dans ce contexte d'excédents d'épargne qui caractérise l'économie algérienne depuis le début de la décennie 2000, la question se pose de savoir si la politique budgétaire de relance par la demande est de nature à favoriser l'enclenchement d'un processus d'autonomisation de la croissance par rapport au secteur des hydrocarbures. La réponse à cette question contient des éléments qui sont à rechercher dans la configuration de l'architecture des formes institutionnelles.

En d'autres circonstances, le blocage de la transformation de l'épargne en investissement aurait nécessité, à juste titre, des politiques keynésiennes (budgétaire ou monétaire). Dans un article intitulé *Keynes est mort*, Benachenhou (2009) conclut que, pour l'Algérie, une politique de reprise ne peut pas être une politique de demande, mais une politique de l'offre. C'est là une conclusion que l'on retrouve logiquement dans les analyses se réclamant de la TR<sup>28</sup>, et ce depuis la publication des premiers travaux consacrés à la question de la crise du régime rentier d'accumulation.

Par ailleurs, la question du blocage de la transformation de l'épargne en investissement n'est pas sans lien avec la logique qui fonde le comportement des acteurs de l'accumulation, logique qui découle grandement de l'architecture institutionnelle dont la vocation principale est de définir les contraintes et les incitations qui encadrent et régulent ces comportements.

## **§2.6 Du comportement des acteurs de l'accumulation comme facteur de blocage.**

L'analyse du comportement des principaux acteurs de l'accumulation permet de montrer jusqu'à quel point ces comportements peuvent être déterminés par les arrangements institutionnels en vigueur dans le contexte considéré. Des expériences montrent par ailleurs que des arrangements institutionnels spécifiques sont nécessaires pour orienter et stimuler l'action de ces acteurs dans le sens souhaité.

En Algérie, le comportement des principaux acteurs de l'accumulation semble s'inscrire dans la logique du mode de régulation mis en place depuis le début des années 90. Schématiquement, ce comportement est d'essence rentière : la captation de la rente semble être son mobile premier. Ce type de rationalité caractérise l'action de l'ensemble des acteurs, du secteur public au capital privé, national ou étranger.

---

méthodologique, la comparaison nous semble tout à fait justifiée puisque, à l'instar de la TGE, la théorie du « dutch disease » n'est applicable que si l'ensemble des hypothèses sur lesquelles elle se fonde est réuni.

<sup>28</sup> La théorie de la régulation (TR)

### Chapitre 3 : L'économie algérienne est-elle victime du « syndrome hollandais » ?

Ainsi, dans le secteur public, la situation n'a fondamentalement pas changé. Les entreprises publiques sont restées majoritairement déstructurées et un grand nombre d'entre elles sont structurellement déficitaires. Si elles arrivent à se maintenir en activité et à financer leur cycle d'exploitation, c'est, comme par le passé, grâce au recours systématique au découvert bancaire.

Mais s'il en est ainsi, c'est parce que le mode de gestion des entreprises publiques n'a fondamentalement pas changé ; ces dernières continuent toujours de subir les injonctions politico-administratives. Les mesures à caractère juridique prises à partir de 1988 en vue de leur procurer davantage d'autonomie en matière de gestion se sont avérées vaines et purement formelles puisque les fonds de participation, transformés ultérieurement en holdings publiques, puis en sociétés de gestion des participations (SGP) de l'Etat, ne sont en réalité que des courroies de transmission des décisions des autorités publiques en charge des secteurs d'activité concernés. Ainsi, pour ne prendre que cet aspect, par le mode de désignation des responsables de l'ensemble des structures intervenant dans la gestion des portefeuilles publics (essentiellement la cooptation) ainsi par le caractère limité des prérogatives qui sont conférées à ces structures, le secteur public est resté ce lieu où la gestion du capital s'apparente à une gestion de carrières et de la distribution de prébendes.

La gestion des entreprises publiques n'a donc pas connu de changements notables. La description qu'en fait L. Addi dans « *L'impasse du populisme* », bien qu'antérieure à la période des « réformes », demeure encore étonnamment valable.

Il va sans dire qu'une telle situation ne tient que parce qu'existent des revenus pétroliers qui permettent de combler les déficits chroniques d'exploitation, expression de l'inefficacité économique de ces entreprises.

Quant au secteur privé, dont on attendait qu'il prenne les commandes de l'accumulation, ses performances sont peu convaincantes et ses résultats fragiles, et ce en dépit des changements opérés en faveur de son développement.

Ainsi, malgré la possibilité donnée, à partir de 1994, aux entreprises du secteur d'accéder aux ressources en devises, l'investissement productif privé n'a pas décollé. Sur la longue période, l'incitation à investir est contrariée par des conditions macroéconomiques défavorables dont la plus importante est sans doute le rétrécissement du marché intérieur suite à l'ouverture et la déprotection de l'économie nationale<sup>29</sup>. En somme, nous assistons durant les décennies 90 et 2000 à une évolution qui peut paraître paradoxale puisqu'elle fait coexister une libéralisation relative et une stagnation de l'investissement privé productif.

Mais s'il en est ainsi, c'est surtout, nous semble-t-il, parce que les nouveaux arrangements institutionnels mis en place durant cette période, notamment ceux se rapportant au mode

---

<sup>29</sup> Sans doute, les mesures prises en faveur du secteur privé durant les années 90 ont buté sur les effets de la dévaluation qui a entraîné des pertes de change, et les conséquences du programme de stabilisation sur la demande intérieure. Mais nous pensons qu'il ne s'agit là que de facteurs conjoncturels.

### Chapitre 3 : L'économie algérienne est-elle victime du « syndrome hollandais » ?

d'insertion internationale (une ouverture commerciale large et précipitée, taux de change surévalué), ont conféré aux activités commerciales une profitabilité supérieure à celle que l'on retrouve dans les activités de production.

L'essor du secteur privé est donc à relativiser. Sa contribution dans l'ensemble de l'économie reste encore limitée. Le secteur, constitué à 90 % de micro entreprises<sup>30</sup>, souvent de type familial, opère essentiellement dans l'industrie manufacturière<sup>31</sup>, le transport terrestre, le BTP et les services. Selon des données récentes, la présence sectorielle des PME privées confirme la faiblesse relative du nombre de PME industrielles (voir tableau ci-dessous).

**Tableau n° 3.2 : Nombre de PME privées par secteur d'activité  
(Au 1<sup>er</sup> semestre 2008).**

Groupes de branches	Nombre de PME privées	Taux (%)
Services	142 222	45.94
BTP	106 865	34.52
Industries	56 111	18.12
Agriculture et pêche	3 517	1.14
Services liés aux industries	863	0.28
Total	309 678	100

**Source : Bulletin d'information économique n° 13 du MPMEA.**

Ainsi, à peine plus de 18 % de l'ensemble des PME privées sont de type industriel, le reste étant pour l'essentiel des entreprises de service (46 %) et de BTP (35 %). Cette structure, qui n'est pas sans rapport avec la configuration institutionnelle décrite précédemment, montre bien que l'investissement privé s'oriente vers les activités naturellement peu ouvertes à la concurrence étrangère (secteur des biens non échangeables, pour reprendre la terminologie utilisée dans la théorie du dutch disease) et où les délais de récupération sont très courts. Si donc les changements institutionnels ont permis de libérer les initiatives, c'est, pour utiliser une formule empruntée, dans le parpaing et le fourgon aménagé qu'ils ont eu l'effet d'une petite révolution plutôt que dans les activités industrielles.

En réalité, le chiffre d'affaire du secteur est, pour l'essentiel, l'œuvre d'un nombre réduit de groupes privés qui prospèrent aux alentours du pouvoir politique, dans des

<sup>30</sup> Selon les statistiques disponibles, le nombre d'entreprises du secteur privé est passé de 12 000 en 1994 à 200 000 (dont plus de 25000 PME) en 2003, auxquelles s'ajoutent quelques 700 000 artisans et 1000 coopératives artisanales (Saadi, 2005).

<sup>31</sup> Il s'agit essentiellement de l'agroalimentaire.

### Chapitre 3 : L'économie algérienne est-elle victime du « syndrome hollandais » ?

zones grises, et dans des conditions qui sont loin de celles qui caractérisent la libre concurrence.

En dépit de ses résultats modestes, le statut économique du secteur privé a incontestablement évolué depuis le début des années 90. Cependant, cette tendance à la privatisation de l'économie apparaît davantage comme une création ex nihilo que comme résultat de la désétatisation. De plus, selon Benissad (2009), le développement du secteur privé semble avoir été grandement soutenu par la disparition de « l'effet d'éviction » dont il était victime par le passé, notamment dans le domaine de l'accès au crédit.

Enfin, pour conclure, on ne peut ne pas évoquer le rôle du capital étranger comme acteur nouveau de l'accumulation depuis l'adoption de la politique d'ouverture aux investissements directs étrangers. Au regard des faits observés et des chiffres enregistrés, notamment durant la décennie 2000, il y a tout lieu de penser que sa présence semble davantage relever du discours politique que d'une réalité économique significative.

#### **§2.7 La politique d'ouverture aux investissements directs étrangers**

Un bref détour par la théorie économique permet de rappeler quelques éléments qui caractérisent le débat sur l'IDE. Dans la théorie du développement, il est en effet mentionné que l'IDE n'a pas que des avantages, comme le montrent certaines observations de son comportement. Souvent, ses interventions se limitent aux étapes finales de la production (assemblage, conditionnement), étapes sans grande valeur ajoutée, ni transfert de technologie. En outre, l'IDE déplace les centres de décision économique à l'étranger, interdit fréquemment à ses filiales de vendre hors du pays d'accueil. Enfin, et c'est là un aspect important de sa présence dans les pays à régime rentier, il a tendance à opérer des « tirages » sur les ressources en devises du pays d'accueil, se transformant parfois en véritable pompe à aspirer les liquidités internationales de ce dernier. Cependant, avec un encadrement institutionnel approprié, l'IDE peut engendrer, dans certains cas, des recettes en devises car, par la délocalisation d'activités, son but est couramment de gagner davantage ou de préserver des marges commerciales, en comprimant les coûts de production<sup>32</sup>. L'IDE peut par ailleurs stimuler la création d'emplois et contribuer à

---

<sup>32</sup> Ainsi, en Chine, les IDE sont à l'origine de 60 % des exportations du pays, essentiellement des produits manufacturés.

### Chapitre 3 : L'économie algérienne est-elle victime du « syndrome hollandais » ?

l'intégration de l'économie. Il est source d'apprentissage technique et peut véhiculer une balance-devises positive.

Qu'en est-il en Algérie ?

Outre son apport faible qui s'apparente à une défection, le capital étranger en Algérie s'inscrit, quand il se déploie, dans une logique manifestement extractive, dans le double sens du terme. En effet, sa présence se cantonne surtout dans les hydrocarbures, les télécommunications, les travaux publics et le bâtiment. Les investissements industriels (hors secteur minier) sont modestes, pour ne pas dire insignifiants. La conséquence en est que les revenus versés au reste du monde, essentiellement constitués au départ des bénéfices exportés par les entreprises pétrolières étrangères, n'ont cessé de croître pour atteindre des niveaux considérables, niveaux qui se trouvent manifestement en disproportion comparativement aux montants investis. Ces dernières années, les transferts au titre des bénéfices expatriés ont tendance à représenter une ponction non négligeable sur les réserves nationales en devises<sup>33</sup>.

Nous devons enfin souligner que s'il en est ainsi, c'est sans doute parce que l'IDE en Algérie n'est pas soumis à des priorités nationales. L'absence de régulation étatique tant au niveau des orientations sectorielles des investissements qu'au niveau du régime des participations dans la propriété expliquent sans doute la prédominance du caractère essentiellement « extractif » des IDE.

Quand à la défection du capital étranger industriel en dépit de ce que A. Benachenhou (2009) qualifie « d'attractivité potentielle de l'économie », il nous semble qu'il faille en rechercher les raisons moins dans la nouvelle configuration du rapport salarial que dans celle du mode d'insertion internationale de l'économie algérienne : la volonté d'attirer les capitaux étrangers par l'instauration d'un rapport salarial de type « taylorisme primitif » semble contrariée par l'ouverture extrême des frontières économiques par le démantèlement tarifaire et le désarmement douanier. Cela rappelle la vieille contradiction connue dans la

---

<sup>33</sup> C'est sans doute cet aspect qui pousse des auteurs régulationnistes comme M. Lanzarotti à émettre des doutes sur l'aptitude des IDE à susciter un développement économique durable. Se basant sur son étude de l'expérience coréenne, ce dernier écrit : « *Il est en effet peu probable que l'IDE puisse, en tant que moyen privilégié d'approvisionnement en bien d'équipement [Rappelons que pour cet auteur, le régime d'accumulation se conçoit en termes de modalité d'articulation entre les sections I et II. Ndl], soutenir l'accumulation durablement. Les dettes se payent, l'investissement direct se rémunère* » (Lanzarotti, 1992, 184).

### Chapitre 3 : L'économie algérienne est-elle victime du « syndrome hollandais » ?

théorie économique entre la libre circulation internationale des marchandises et celle des capitaux, puisque l'une et l'autre tendent, en cherchant à égaliser les conditions de production à l'échelle internationale, à s'exclure mutuellement<sup>34</sup>.

- **Les IDE en chiffres en Algérie**

L'Algérie est-il un pays qui attire les investisseurs ? Depuis de longtemps, les ministres du gouvernement ne cessent de répéter : l'Algérie est un pays attractif pour les capitaux nationaux et étrangers.

L'Algérie demeure un grand pays exportateur d'hydrocarbures. Les exportations de gaz, essentiellement vers l'Europe, culmineraient à 100 milliards de mètres cube en 2010, contre 64 milliards en 2006. Les exportations d'hydrocarbures, qui se sont élevées à 4 112 milliards de dinars (DZD), soit 58.2 milliards USD, ont représenté en 2007 près de 97.8 pour cent des exportations totales. Le prix moyen à l'exportation du brut algérien continue d'augmenter, passant de 65.8 USD le baril en 2006 à 75 USD en 2007.

La part des hydrocarbures dans le PIB s'est élevée à 45.9 pour cent, même si, en raison de problèmes techniques et de maintenance des installations, la croissance du secteur a encore reculé de 0.7 pour cent en 2007. Escomptant une hausse continue des prix pour les années à venir, les autorités songent à plafonner l'expansion de la production d'hydrocarbures, préférant préserver les réserves prouvées et stabiliser les recettes au niveau moyen de ces dernières années, soit environ 55 milliards USD jusqu'en 2011. Riche en ressources naturelles et stable économiquement, l'Algérie attire ces dernières années des flux record d'IDE, alimentant un stock qui s'élevait à 17,3 milliards de dollars US en 2009. Ces chiffres extrêmement encourageants cachent deux tendances contradictoires : une nette baisse des investissements européens et un regain d'intérêt des investisseurs du Golfe.

La série de mesures protectionnistes prises par le gouvernement algérien, dont la nouvelle réglementation relative aux IDE imposant une participation majoritaire algérienne de 51%, est un facteur décourageant les IDE. De même, la corruption, les lourdeurs bureaucratiques, la faiblesse du secteur financier et l'insécurité juridique relative aux droits de propriété intellectuelle sont des freins à l'investissement. Officiellement, le gouvernement

---

<sup>34</sup> En réalité, ce qui est vrai du capital étranger l'est aussi du capital privé national. L'échec de la privatisation relève fondamentalement de la même contradiction entre politique de libre-échange et IDE.

### Chapitre 3 : L'économie algérienne est-elle victime du « syndrome hollandais » ?

demeure engagé dans la libéralisation économique et continue à rechercher l'investissement étranger dans des secteurs tels que les infrastructures, les télécommunications, l'énergie et l'eau.

L'Algérie devient le seul pays de la région à avoir attribué trois licences, ouvrant ainsi le marché des télécoms à la concurrence. On peut également noter une réorientation des IDE sur le marché domestique à travers la multiplication des projets de développement des transports et des infrastructures. Les secteurs attirant le plus d'IDE sont l'énergie, suivi par les télécommunications et le tourisme.

**Tableau n°3.3 : Les IDE en chiffres**

Investissement Direct Etranger	2007	2008	2009
<i>Flux d'IDE entrants (millions USD)</i>	1.662	2.646	2.847
<i>Stocks d'IDE (millions USD)</i>	11.852	14.498	17.344
<i>Indicateur de performance*, rang sur 141 économies</i>	127	113	77
<i>Indicateur de potentiel**, rang sur 141 économies</i>	69	70	-
<i>Nombre d'investissements Greenfield***</i>	33	72	32
<i>IDE entrants (en % de la FBCF****)</i>	4,7	5,6	1,3
<i>Stock d'IDE (en % du PIB)</i>	8,8	8,5	12,3

**Source : CNUCED 2010**

### **Section 3 : Etudes précédentes**

La vérification empirique du Dutch Dease est ambiguë. Par exemple, Sachs et Warner (1997) la valident, tandis que Micesell (1997) conclut: « Duch Dease is more prevalent among mineral exporting countries, but it does not provide a single explanation of the resource curse » (pp.198-199). Une difficulté supplémentaire se dresse pour l'acceptation de l'explication comme l'exprime Stijns (2003): « ...is very difficult to disentangle Dutch Dease effects from the domestic and international macroeconomics conditions prevailing at the time of the shock» (p.3). La maladie hollandaise demeure une explication acceptée par les chercheurs pour motiver la présence de la malédiction.

Pour tester l'effet de la rente pétrolière sur la performance économique en Algérie en termes d'investissement d'une manière directe et indirecte à travers la qualité institutionnelle, nous recourons à l'étude élaborée par Hirech Nawel d'où les résultats concernant un modèle qui tentera d'étudier ces liens durant la période 1996 et 2010. Et les variables sont :

- La rente pétrolière (Rentpetro : en % du PIB) pour étudier le poids de la rente sur l'économie algérienne. L'or noir procure à l'Algérie une importante rente par rapport à sa nature facilement exportable et par rapport au fait que le pétrole est sur évalué sur le marché international. La plupart des études sur la malédiction des ressources naturelles s'intéressent à l'effet des exportations des ressources naturelles sur l'économie, or le montant des exportations comporte des coûts de production qui naturellement ne seront pas réinjectés en économie. Dès lors il apparaît qu'une mesure en termes de rente soit la plus appropriée. Les données de la rente pétrolière sont tirées de la base de données de la Banque Mondiale et sont calculées en deux étapes. Dans une première étape, on obtient la rente unitaire (Baril) par la différence entre le prix sur le marché mondial et le coût unitaire d'extraction. En seconde étape la rente unitaire est multipliée par la quantité de pétrole extraite.

- La formation Brut du Capital (FBC en % du PIB) est un agrégat qui calcule l'investissement dans un pays. Théoriquement, l'investissement orienté vers des activités productives tournées vers l'exportation permet à une économie de dépasser son caractère rentier. Etant donné que l'économie nationale évolue dans un contexte de transition économique, le secteur privé devrait être

### Chapitre 3 : L'économie algérienne est-elle victime du « syndrome hollandais » ?

majoritairement ciblé par l'investissement. Dans ce sens il serait intéressant d'étudier l'effet de la rente pétrolière et de la gouvernance sur l'investissement privé puisque le tissu économique en Algérie est à 98% privé. Seulement l'insuffisance des données (moins de 15 ans) nous a contraints à étudier l'effet de la rente sur l'investissement total (privé et public). Les données de cette variable sont tirées de la base de données de la Banque Mondiale ;

- Pour la qualité institutionnelle (QI) le choix est porté sur les six indicateurs de la gouvernance :

- Voice and Accountability (VA)
- Political Stability and Absence of violence (PSAV)
- Government Effectiveness (GE)
- Regulatory quality (RQ)
- Rule of law (RL)
- Control of corruption (CC)

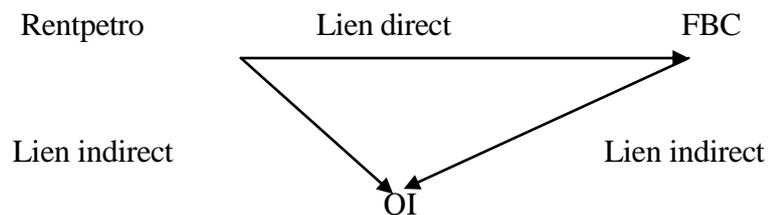
#### §3.1 Analyse

Les études de la Banque Mondiale ont conclu à une faible gouvernance en Algérie, on peut le constater à travers les scores des six indicateurs de la gouvernance qui sont tous négatifs durant toute la période 1996-2010. Donc les six séries temporelles de la qualité institutionnelles sont à valeurs négatives, dans ce cas on ne peut pas introduire l'ajustement Logarithmique sur les séries temporelles de notre modèle.

De ce fait, en tenant compte des réalités économiques et des études préalables sur la malédiction des ressources naturelles, le modèle se présente sous la forme suivante:

$$FBC = a_0 + a_1 * Rentpetro + a_2 * VA + a_3 * PSAV + a_4 * GE + a_5 * RQ + a_6 * RL + a_7 * CC + e.$$

Ainsi le schéma de l'étude prend la forme suivante :



### Chapitre 3 : L'économie algérienne est-elle victime du « syndrome hollandais » ?

Le modèle tentera de vérifier :

- si la rente pétrolière finance (partiellement) l'investissement afin de confirmer ou infirmer le caractère rentier de l'économie nationale ;
- comment la rente pétrolière influe elle sur la qualité institutionnelle et comment celle-ci agit sur l'investissement afin de conclure ou pas à une malédiction des ressources ;

il n'y a pas de lien de causalité entre l'investissement et les indicateurs de la gouvernance. Autrement dit, la qualité institutionnelle en termes de gouvernance n'influence pas l'évolution de l'investissement en Algérie. Ce résultat est contradictoire avec les résultats des études (Erwin H. Bulte, Richard Damania et Robert T. Deacon, 2003) sur la malédiction des ressources naturelles où la performance économique est sensible à la qualité institutionnelle.

De ce fait, on ne garde que les variables significatives et qui correspondent au sens de l'étude. Le modèle initial se décomposera en des équations qui étudieront, d'une part, l'effet de la rente pétrolière sur l'investissement, ce modèle fait par nous même on étudiera l'effet de la recette pétrolière (RP) sur dépense équipement (DE)

#### **Lien entre (RP) et (DE):**

$$DE = a_0 + a_1 RP + e$$

Le modèle s'écrit de la façon suivante après estimation :

$$DE = -540 + 1,49 RP + e$$

$R^2 = 0,786$  cela veut dire que la rente pétrolière explique (ou finance) à 78,6% les dépenses d'équipements .

DW = 1.16 est dans la zone de doute, il n'y a probablement pas de corrélation des erreurs

#### **§3.2 Interprétation des résultats :**

Le lien qui peut y avoir entre la rente et l'investissement est un lien de financement. Intuitivement, dans une économie rentière la rente participe au financement du développement économique, dont l'investissement qui est l'un de ses facteurs de progrès.

### *Chapitre 3 : L'économie algérienne est-elle victime du « syndrome hollandais » ?*

Une partie de la rente est injectée directement à l'économie sous forme de dépenses d'investissement et de dépenses courantes. En effet, depuis l'année 2000, afin de mieux gérer la manne pétrolière, l'Etat a créé le Fonds de Régulation des Recettes (FRR) qui est doté aujourd'hui de près de 80 milliards de dollars grâce à l'exportation des hydrocarbures. Une partie de la rente est aussi transformée en réserves de change.

L'investissement est public et privé. La rente explique d'avantage l'investissement public puisque qu'un faible budget est destiné à la R&D et au développement des PME comparé au budget destiné à l'investissement public (300 milliards de dollar sur la période de 2004 à 2014 programmés pour lever les goulots d'étranglement de la croissance : logements, ressources en eau et en électricité, réseaux de transport).

Atkinson et Hamilton dans leur article «Savings, growth and the resource curse hypothesis » (2003) avancent que c'est la transformation de la rente naturelle en dépenses publiques courantes qui est une des explications principales de la malédiction des ressources naturelles. Ils montrent que l'alourdissement de la facture liée à la rémunération des employés du secteur public peut expliquer les mauvaises performances des pays richement dotés en ressources naturelles.

En comptabilité nationale, l'excédent du solde budgétaire constitue l'épargne de l'Etat qui sera réinvestie l'année suivante. Plus les dépenses seront élevées plus le solde budgétaire se tarira. C'est le cas de l'Algérie comme on peut le constater sur le tableau suivant :

**Tableau N°3.4 évolution de l'épargne-investissement**

Années	Investissement (% du PIB)	Epargne (% du PIB)	Solde I -S (% PIB)	Dépenses Courantes (% PIB)
2001	27	39,9	12,9	22,7
2002	30,5	38,3	7,8	24,1
2003	29,6	42,9	13,3	21,3
2004	33,3	46,3	13,1	20,3
2005	31,4	51,8	20,6	16,5
2006	29,7	54,9	25,2	15,9
2007	34,6	57,2	22,6	15,8
2008	37,4	57,5	20,1	20
2009	46,7	47	0,3	22,5
2010	41,4	48,9	7,5	22,33

**Source FMI**

Le solde épargne-investissement qui est l'un des composants de la balance des transactions courantes, est excédentaire sur la période 2001-2010. Ce qui veut dire que l'Etat algérien ne vit pas au dessus de ces moyens. Or les dépenses courantes dépassent ce solde. L'Etat compte sur la rente générée par la manne pétrolière pour couvrir ces dépenses. Ce type de comportement démontre l'orientation de l'Etat à travers sa gestion de la rente. On constate que l'Etat cherche en premier lieu d'assouvir l'une des plus grandes préoccupations des citoyens, à savoir l'emploi à coté du logement qui est au premier plan des programmes publics.

Cependant l'Etat est entrain de marcher sur la corde raide. Tenter de préserver une stabilité politique et sociale en comptant sur une stabilité économique qui dépend initialement de l'accroissement de la demande du pétrole dans un monde qui a du mal à renouer avec la croissance après la dernière crise de la zone euro, est un objectif qui comporte le risque de ne plus garantir aucunes des trois stabilités(économique politique et sociale) si un choc pétrolier similaire à celui de 1986 interviendrait.

Selon ce modèle la rente agit positivement sur l'investissement alors que les études (Jeffrey D.Sachs et Andrew M.Warne, 2001) sur la malédiction des ressources naturelles affirment qu'il y a une relation négative entre richesse en ressources naturelles et performance économique. Cependant dans le cas algérien les résultats de notre modèle interprètent le rôle de la rente dans le financement des gigantesques programmes d'investissement public qui gonfle le taux d'investissement dans le pays sans qu'il y ait un rendement qui peut être injecté directement à l'économie. Certes, les investissements dans les infrastructures permettent de lever les goulots d'étranglement de la croissance et améliorent l'attractivité des IDE, mais ils ne sont pas suffisants pour faire du secteur privé la locomotive de la croissance.

Dans ce sens on peut estimer que la rente pétrolière ou plus exactement la gestion de la rente pétrolière en Algérie n'améliore pas le développement du secteur privé et de la performance économique d'une façon générale.

L'un des facteurs qui empêchent la venue des investisseurs étrangers est la difficile constitution de base de données en Algérie d'où l'économie souterraine en Algérie reste un sujet d'étude peu abordé empiriquement. Le poids de l'économie souterraine en Algérie attendrait 08 milliards de dollars selon Brahim BENDJABER (2007). Cette valeur est utilisée chaque année dans le marché informel, échappent ainsi à l'impôt (taxes versées au trésor public) et aux cotisations de la caisse de sécurité sociale. Ce phénomène est, selon lui en train de miner l'économie nationale et crée une concurrence déloyale en Algérie.

Selon l'étude de FMI (Rapport du FMI n° 12/20) Une analyse à l'aide de la méthodologie du Groupe consultatif sur les taux de change (CGER) indique que le niveau actuel du taux de change effectif réel (TCER) correspond globalement aux fondamentaux à moyen terme, à condition que ces fondamentaux soient renforcés conformément aux projections des services du FMI. Une relation de cointégration à long terme spécifique au pays a aussi été estimée pour un modèle simplifié du taux de change effectif réel d'équilibre (TCERE). Dans ce contexte, le TCERE est déterminé par les termes de l'échange de l'Algérie (ToT), le différentiel de production par ouvrier en

### Chapitre 3 : L'économie algérienne est-elle victime du « syndrome hollandais » ?

Algérie par rapport à ses partenaires commerciaux (*prod*) et les dépenses de l'État en pourcentage du PIB (*G*) (t-stats entre parenthèses) :

$$\ln(EREER) = -0.38 + \underset{(1.84)}{0.17} \ln(ToT) + \underset{(14.84)}{1.85} \ln(prod) + \underset{(3.76)}{1.20} \ln(G)$$

Si l'on calcule le TCERE à l'aide des projections à moyen terme des Perspectives de l'économie mondiale pour les variables explicatives, on constate une sous-évaluation de 13,3 % en 2011. Le TCERE s'est apprécié au cours des dernières années principalement sous l'effet de l'augmentation des dépenses de l'État et des prix du pétrole, ce qui crée le risque d'un phénomène de « syndrome hollandais ». La projection du TCERE à moyen terme indique une dépréciation progressive, ce qui témoigne de la baisse des dépenses publiques en pourcentage du PIB et du creusement de l'écart de productivité par rapport aux partenaires commerciaux. Le TCER s'est légèrement déprécié depuis la fin de 2010.

## Conclusion

La théorie du dutch disease n'est manifestement pas à même d'expliquer les blocages auxquels l'accumulation est confrontée en Algérie. Si l'on excepte les modifications intervenues dans le schéma de circulation de la rente (renforcement de la place du capital privé, retrait de l'Etat en tant qu'agent direct de l'accumulation) et qui affectent les modalités pratiques de mobilisation de la rente à des fins productives, le régime rentier d'accumulation à l'œuvre en Algérie ne semble pas avoir connu un changement fondamental. Le caractère rentier du régime semble s'être davantage renforcé, notamment du fait des nouveaux arrangements institutionnels que véhicule le nouveau mode de régulation. Ce dernier se caractérise essentiellement par des incompatibilités manifestes entre les régulations partielles qui le composent ainsi que par une inaptitude avérée à piloter une dynamique d'accumulation qui soit autonome du secteur des hydrocarbures. La crise du régime rentier d'accumulation se manifeste davantage par des blocages internes qu'externes, d'où la persistance, au niveau macroéconomique, de la difficulté à transformer l'épargne en investissement.

L'Etat compte sur la rente générée par la manne pétrolière pour couvrir ces dépenses. Ce type de comportement démontre l'orientation de l'Etat à travers sa gestion de la rente. On constate que l'Etat cherche en premier lieu d'assouvir l'une des plus grandes préoccupations des citoyens, à savoir l'emploi à côté du logement qui est au premier plan des programmes publics.

Le vrai problème qui menace l'économie algérienne c'est sans doute celui de la dépendance vis-à-vis les hydrocarbures (problème structurel). L'économie reste toujours dépendante d'une manière forte aux exportations d'hydrocarbures et elle est donc sensible aux pressions exercées sur les cours du pétrole et sur la production pétrolière. Néanmoins, les perspectives de croissance à court terme sont prometteuses. Les secteurs autres que celui des hydrocarbures ont connu une forte croissance ainsi qu'une forte demande intérieure engendrée par les efforts engagés pour développer les secteurs de construction, d'électricité et d'eau continuent d'attirer des fonds étrangers. En conclusion, l'économie algérienne ne peut tenir sans le secteur des hydrocarbures. Les prévisions, les plans, le financement de budget, les décisions, les projets, les importations des équipements et même de l'alimentation et des médicaments, sont déterminés par les ressources des hydrocarbures

### **Chapitre 3 : L'économie algérienne est-elle victime du « syndrome hollandais » ?**

Le boom pétrolier n'a pas induit d'effet de syndrome hollandais dans le cas de l'Algérie, car On a vu que le taux de change effectif réel algérien suit une tendance à la baisse alors même que les termes de l'échange n'ont cessé d'augmenter. Le TCER s'est ainsi déprécié entre 2004 et 2008. Cette situation s'explique par le fait que les autorités algériennes ont décidé jusqu'à présent de ne pas tenir compte de l'évolution favorable de leur taux de change réel d'équilibre dans leur politique de change. Cette politique de change se traduit par ailleurs par une accumulation record des réserves internationales s'établissant à 135 milliards de dollars en 2008 (37 % du PIB).